



Téléfax : +41 (0)22 917 9011
Téléphone : +41 (0)22 917 9672 / 917 9641
E-mail : hrcadvisorycommittee@ohchr.org
Website : www.ohchr.org
Reference : HRCAC/2012



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

Rapport de suivi du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et questions relatives à la prise d'otages par des groupes terroristes (A/HRC/AC/9/CRP.1)

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et régionales, institutions nationales des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales, et a l'honneur de faire référence à l'étude du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme sur la question des droits de l'homme et la prise d'otages par des groupes terroristes (A/HRC/AC/9/CRP.1).

Dans sa résolution 18/10 du 29 septembre 2011, intitulée « Droits de l'homme et questions relatives à la prise d'otages par des groupes terroristes », le Conseil a prié le Comité consultatif de réaliser une étude sur cette question, aux fins de promouvoir une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension, en accordant une attention particulière à ses incidences sur les droits de l'homme et au rôle de la coopération régionale et internationale dans ce domaine.

A sa neuvième session, le Comité consultatif a pris note du rapport de suivi et a prié le groupe de rédaction de poursuivre ses travaux tenant en compte les débats du Comité à cet égard. Il a en outre décidé d'inviter les États Membres, les organisations intergouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non-gouvernementales, ainsi que toutes les autres parties prenantes concernées à contribuer à cette étude, et en particulier de partager:

- (a) une vue d'ensemble d'actions entreprises contre la prise d'otages, y compris les stratégies visant à réduire l'incidence de ces crimes;
- (b) les questions prioritaires relatives aux droits de l'homme qui méritent plus de discussion; et
- (c) les bonnes pratiques des États, des organisations intergouvernementales, et des autres parties prenantes, y compris en matière de coopération régionale et internationale.

Le Secrétariat voudrait porter à l'attention de toutes les délégations que le rapport est accessible au lien suivant : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/AdvisoryCommittee/Session9/Pages/Documentation.aspx>

Le Secrétariat invite les États Membres, les organisations intergouvernementales ainsi que de toutes les autres parties prenantes concernées à soumettre leurs vues et observations sur le rapport avant **le 14 septembre 2012**, à l'adresse suivante :

E-mail: hrcadvisorycommittee@ohchr.org

Sujet de référence : Rapport de suivi sur la prise d'otages par des groupes terroristes

Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme

c/o Mme Elena Kountouri-Tapiero/Mme Eeva Holopainen

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et régionales, institutions nationales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment aux organisations non-gouvernementales, les assurances de sa plus haute considération.

13 août 2012